



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

délégation aux relations européennes
et internationales et à la coopération

Programmes de mobilité des élèves

- Erasmus+
- Corps européen de solidarité
- Mobilité franco-allemande

SOMMAIRE

- Étudier dans un établissement scolaire en Europe (+ de 14 ans) 4
- Échanges de groupes d'élèves de courte durée 5
- Combiner une mobilité d'apprentissage en présentiel et à distance 6
- Faire sa PFMP dans une entreprise en Europe 7
- Combiner une mobilité d'apprentissage en présentiel et à distance (voie professionnelle) 8
- Échanges de groupes d'élèves de courte durée (voie professionnelle) 9
- Étudier dans un établissement d'enseignement supérieur en Europe ou à l'international 10
- Faire un stage dans une entreprise en Europe ou à l'international 11
- Participer à un programme d'études intensif pluridisciplinaire 12
- Les échanges de jeunes 13
- Corps Européen de Solidarité 14
- Mobilité collective – ProTandem 15
- Échanges à orientation professionnelle 16
- Mobilité individuelle du 2nd degré – Stages pratiques dans le cadre de la formation professionnelle, technologique ou agricole 17

• Mobilité collective du 1 ^{er} et 2 nd degré – Rencontres au domicile du partenaire	18
• Mobilité collective du 1 ^{er} et 2 nd degré – Rencontres en tiers lieu	19
• Mobilité collective du 1 ^{er} et 2 nd degré – Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants	20
• Mobilité collective du 1 ^{er} et 2 nd degré – « FOCUS »	21
• Mobilité individuelle – du 2 nd degré – Stages hors cursus « PRAXES »	22
• Mobilité individuelle – du 2 nd degré – Programme « Brigitte Sauzay »	23
• Mobilité individuelle – du 2 nd degré – Programme « Voltaire »	24

Les fiches sont accessibles à partir d'un simple clic dans le sommaire (une fois sur la page, vous pouvez revenir au sommaire en cliquant sur l'intitulé de la fiche).

ÉTUDIER DANS UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE EN EUROPE (+ DE 14 ANS)

PUBLIC

Élèves

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Étudier dans un établissement scolaire en Europe (+ de 14 ans)

TYPE D'ACTIVITÉ

AC2 Échanges scolaires Erasmus + (AC229)
ET partenariats de l'enseignement scolaire (AC201)

DURÉE

De 2 mois à 12 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du programme Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

ÉCHANGES DE GROUPES D'ÉLÈVES DE COURTE DURÉE

PUBLIC

Élèves

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Échanges de groupes d'élèves de courte durée

TYPE D'ACTIVITÉ

AC2 Partenariats de l'enseignement scolaire (AC201)
ET échanges scolaires Erasmus + (AC229)

DURÉE

De 3 jours à 2 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle publiée du MENJ publiée au BOEN

COMBINER UNE MOBILITÉ D'APPRENTISSAGE EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE

PUBLIC

Élèves

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Combiner une mobilité d'apprentissage en présentiel et à distance

TYPE D'ACTIVITÉ

AC2 Partenariats de l'enseignement scolaire (AC201)

DURÉE

De 5 jours à 2 mois de mobilité physique

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

FAIRE SA PÉRIODE DE FORMATION (PFMP) DANS UNE ENTREPRISE EN EUROPE

PUBLIC

Élèves de la voie professionnelle

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Faire sa PFMP dans une entreprise en Europe

TYPE D'ACTIVITÉ

AC1 Projet de mobilité

DURÉE

De 2 semaines à 12 mois (Erasmus Pro)

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire ou apprenti

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

COMBINER UNE MOBILITÉ D'APPRENTISSAGE EN PRÉSENTIEL ET À DISTANCE (VOIE PROFESSIONNELLE)

PUBLIC

Élèves de la voie professionnelle

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR ÉVENTUEL

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Combiner une mobilité d'apprentissage en présentiel et à distance

TYPE D'ACTIVITÉ

AC2 Partenariat de l'EFP (AC202)

DURÉE

De 5 jours à 2 mois de mobilité physique

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire ou apprenti

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

ÉCHANGES DE GROUPES D'ÉLÈVES DE COURTE DURÉE (VOIE PROFESSIONNELLE)

PUBLIC

Élèves de la voie professionnelle

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Échanges de groupes d'élèves de courte durée

TYPE D'ACTIVITÉ

AC2 Partenariat de l'EFP (AC202)

DURÉE

De 3 jours à 2 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire ou apprenti

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle au MENJ publiée au BOEN

ÉTUDIER DANS UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN EUROPE OU À L'INTERNATIONAL

PUBLIC

Étudiants en BTS et DN MADE (nouveau diplôme national des métiers d'art et du design)

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Étudier dans un établissement d'enseignement supérieur en Europe ou à l'international

TYPE D'ACTIVITÉ

AC1 Projet de mobilité de l'enseignement supérieur intra européenne (AC103)
et hors Europe (AC107)

DURÉE

De 3 mois à 12 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire ou apprentis

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

FAIRE UN STAGE DANS UNE ENTREPRISE EN EUROPE OU À L'INTERNATIONAL

PUBLIC

Étudiants en BTS et DN MADE (nouveau diplôme national des métiers d'art et du design)

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Faire un stage dans une entreprise en Europe ou à l'international

TYPE D'ACTIVITÉ

AC1 Projet de mobilité de l'enseignement supérieur intra européenne (AC103)
et hors Europe (AC107)

DURÉE

De 2 mois à 12 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire ou apprentis

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

PARTICIPER À UN PROGRAMME D'ÉTUDES INTENSIF PLURIDISCIPLINAIRE

PUBLIC

Étudiants en BTS et DN MADE (nouveau diplôme national des métiers d'art et du design)

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Éducation Formation

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Participer à un programme d'études intensif pluridisciplinaire

TYPE D'ACTIVITÉ

AC2 Partenariat de l'enseignement supérieur (AC203)

DURÉE

De 5 jours à 2 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut scolaire ou apprentis

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

ÉCHANGES DE JEUNES

PUBLIC

Jeunes de 13 à 30 ans

PROGRAMME

Erasmus+

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Jeunesse

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les échanges de jeunes offrent à des groupes de jeunes de différents pays, l'occasion de se rencontrer et d'apprendre à mieux se connaître

TYPE D'ACTIVITÉ

AC1 Projet de mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

DURÉE

De 5 jours à 21 jours

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut extra-scolaire

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du projet Erasmus+ Jeunesse

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Erasmus+ Jeunesse attribuée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant « Erasmus+ » : le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport (2014/2020)

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ

PUBLIC

Jeunes de 18 à 30 ans

PROGRAMME

Corps Européen de Solidarité

OPÉRATEUR

Agence Erasmus+ Jeunesse

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Visé à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires ou de travailler dans le cadre de projets organisés dans leur pays ou à l'étranger et destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe

TYPE D'ACTIVITÉ

ESC11: Projet de volontariat ; ESC21: Stage et Emploi ; ESC31: Projet de solidarité

DURÉE

De 2 semaines à 12 mois

POSITION ADMINISTRATIVE

Sous statut extra-scolaire

SPÉCIFICITÉ

Les mobilités rentrent dans le cadre du programme Corps Européen de Solidarité

SUBVENTION

Prise en charge par la subvention Corps Européen de Solidarité

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

Règlement définissant le cadre juridique applicable au corps européen de solidarité et modifiant le règlement (UE) n° 1288/2013, le règlement (UE) n° 1293/2013 et la décision n° 1313/2013/UE

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Appel à propositions annuel — et note de service annuelle du MENJ publiée au BOEN

MOBILITÉ COLLECTIVE FRANCO-ALLEMANDE – PROTANDEM

PUBLIC

Élèves de la voie technologique et professionnelle et apprentis

PROGRAMME

Mobilité collective – Échanges franco-allemands de jeunes et d'adultes en formation professionnelle initiale et continue – ProTandem

OPÉRATEUR

Agence ProTandem (Sarrebbruck – Allemagne)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les échanges ont pour objet le développement de l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences professionnelles, interculturelles et sociales dans une démarche d'apprentissage tout au long de la vie

DURÉE

La durée de ces échanges est d'au moins trois semaines (deux semaines pour la formation continue)

SPÉCIFICITÉ

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays

SUBVENTION

Frais de mission de l'équipe pédagogique, préparation linguistique des élèves, interprétariat, frais de voyage, d'hébergement, de bouche et d'animation pris en charge par la subvention ProTandem

EFFECTIF (AUTRES)

Il s'agit d'échanges par groupes de 8 personnes minimum. Sur dérogation, pour faciliter l'accès au programme des jeunes en situation de handicap ou pour favoriser le lancement d'un premier échange à partir d'un campus des métiers et des qualifications, la constitution d'un groupe de six personnes peut être autorisée

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

ÉCHANGES FRANCO-ALLEMANDS À ORIENTATION PROFESSIONNELLE

PUBLIC

Élèves de la voie technologique et professionnelle et apprentis

PROGRAMME

Échanges à orientation professionnelle

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Développement de l'employabilité des jeunes par l'acquisition de compétences interculturelles, sociales et linguistiques

DURÉE

La durée des échanges est de 4 jours de programme minimum et de 21 jours maximum

SPÉCIFICITÉ

Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays

SUBVENTION

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre la ville de départ du demandeur et le lieu de la rencontre. A cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour. Les jeunes avec moins d'opportunités peuvent prétendre à une subvention plus élevée. Le programme prévoit également des subventions pour frais de programme (accompagnateurs...) et pour l'animation linguistique

EFFECTIF (AUTRES)

Maximum de 35 élèves pour un programme au domicile du partenaire et de 60 répartis équitablement entre les deux groupes français et allemand pour une rencontre en tiers lieu

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ INDIVIDUELLE DU 2ND DEGRÉ – STAGES PRATIQUES FRANCO-ALLEMANDS DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TECHNOLOGIQUE OU AGRICOLE

PUBLIC

Élèves de la voie technologique et professionnelle, technologique ou agricole

PROGRAMME

Mobilité individuelle du 2nd degré – Stages pratiques dans le cadre de la formation professionnelle, technologique ou agricole

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les stages permettent d'élargir les compétences professionnelles, interculturelles et linguistiques. Ils doivent se dérouler pendant la formation

DURÉE

Le stage pratique doit avoir une durée minimale de 4 semaines. Pour les jeunes en contrat d'apprentissage, la durée minimale est de 3 semaines

SUBVENTION

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Afin d'améliorer la qualité du stage, l'OFAJ peut accorder une subvention pour le déplacement d'un enseignant

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ COLLECTIVE DU 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ – RENCONTRES FRANCO-ALLEMANDE AU DOMICILE DU PARTENAIRE

PUBLIC

Élèves de la voie générale et technologique (1^e ou 2nd degré)

PROGRAMME

Mobilité collective du 1^{er} et 2nd degré – Rencontres au domicile du partenaire

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La rencontre s'appuie sur un partenariat avec un établissement scolaire du pays partenaire. Les élèves rendent visite à leurs correspondants et sont hébergés en famille ; à défaut dans une auberge de jeunesse ou une structure d'accueil similaire

DURÉE

La durée des échanges est de 4 jours de programme minimum et de 21 jours maximum

SPÉCIFICITÉ

L'échange de groupe au domicile du partenaire (en France et en Allemagne) se déroule dans la localité où réside le partenaire. Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays

SUBVENTION

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre la ville de départ du demandeur et le lieu de la rencontre

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ COLLECTIVE DU 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ – RENCONTRES FRANCO-ALLEMANDE EN TIERS LIEU

PUBLIC

Élèves de la voie générale et technologique (1^e ou 2nd degré)

PROGRAMME

Mobilité collective du 1^{er} et 2nd degré – Rencontres en tiers lieu

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

La rencontre se fonde sur un projet spécifique avec des élèves du pays partenaire. Les élèves français et allemands sont hébergés ensemble dans une structure d'accueil. Les enseignants des deux classes s'accordent sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange

DURÉE

La durée des échanges est de 4 jours de programme minimum et de 21 jours maximum

SPÉCIFICITÉ

L'échange de groupe en tiers-lieu (en France ou en Allemagne) se déroule hors des localités des deux établissements partenaires. Ce type de rencontre présente l'avantage de permettre à des élèves allemands et français de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble sur un projet. Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays

SUBVENTION

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour frais de voyage, qui tient compte de l'éloignement géographique entre la ville de départ du demandeur et le lieu de la rencontre. À cela s'ajoute une subvention pour frais de séjour. Les établissements en réseau d'éducation prioritaire peuvent prétendre à une subvention plus élevée. Par ailleurs, les projets menés en lien avec le thème de l'Europe se verront attribuer une subvention supplémentaire

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ COLLECTIVE DU 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ – PROJETS-IN/RÉSEAU DES PROJETS SCOLAIRES FRANCO-ALLEMANDS, INTERCULTURELS, INTERDISCIPLINAIRES ET INNOVANTS

PUBLIC

Élèves de la voie générale et technologique (1^e ou 2nd degré)

PROGRAMME

Mobilité collective du 1^{er} et 2nd degré – Projets-IN/réseau des projets scolaires franco-allemands, interculturels, interdisciplinaires et innovants

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'objectif de ce programme est de promouvoir les échanges de classes par la mise en œuvre d'une pédagogie innovante, interdisciplinaire et interculturelle de projet dans un contexte franco-allemand.

DURÉE

La durée de chaque phase d'échange est de 4 jours de programme minimum et de 21 jours maximum

SPÉCIFICITÉ

Les échanges entre établissements peuvent s'inscrire dans le cadre d'un partenariat existant ou être créés spécifiquement pour le projet. Dans ce dernier cas, il est souhaitable que l'établissement choisi soit issu du Land partenaire de l'académie. Tous les projets impliquent une réciprocité, c'est-à-dire qu'une rencontre dans un pays doit être suivie d'une rencontre dans l'autre pays

SUBVENTION

L'OFAJ accorde une subvention (sous forme d'appels à projets) pour les frais de voyage qui repose sur un calcul forfaitaire kilométrique et éventuellement une subvention pour les frais de séjour et les frais de programme. Les projets menés, en lien avec le thème de l'Europe se verront attribuer une subvention supplémentaire

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ COLLECTIVE FRANCO-ALLEMANDE DU 1^{ER} ET 2ND DEGRÉ – « FOCUS »

PUBLIC

Élèves de la voie générale et technologique (1^e ou 2nd degré) + associations loi 1901 et les associations reconnues d'utilité publique en partenariat avec leurs homologues étrangers

PROGRAMME

Mobilité collective du 1^{er} et 2nd degré – « FOCUS »

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « FOCUS » concerne des rencontres franco-allemandes de jeunes organisées en tiers-lieu avec hébergement commun et portées conjointement par des structures scolaires et extra-scolaires

DURÉE

La durée des échanges est de 4 nuitées minimum

SPÉCIFICITÉ

Pour respecter le critère de réciprocité de l'OFAJ, chaque rencontre devra être suivie d'une deuxième rencontre appelée «rencontre retour» qui doit se dérouler dans le pays partenaire

SUBVENTION

Les taux de subventionnement en vigueur dans le secteur extra-scolaire seront appliqués pour les deux secteurs. Une demande de subvention pour une rencontre préparatoire pourra être déposée par le demandeur qui réside dans le pays où se déroule la réunion

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ INDIVIDUELLE FRANCO-ALLEMANDS DU 2ND DEGRÉ – STAGES HORS CURSUS « PRAXES »

PUBLIC

Jeunes de 18 à 30 ans

PROGRAMME

Mobilité individuelle du 2nd degré – Stages hors cursus « PRAXES »

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Les stages hors cursus permettent d'élargir les compétences et donnent la possibilité aux élèves et étudiants qui n'ont pas eu la chance de le faire pendant leur cursus d'effectuer un stage à l'étranger

DURÉE

Un stage « PRAXES » doit avoir une durée minimale de 4 semaines et une durée maximale de 6 mois

SPÉCIFICITÉ

Tous les stagiaires « PRAXES » recherchent eux-mêmes leur stage. Des offres sont à leur disposition sur le « Jobboard PRAXES » accessible sur la page Facebook de l'OFAJ

SUBVENTION

L'Office franco-allemand pour la Jeunesse accorde des bourses pour des stages pratiques en Allemagne. Afin d'améliorer la qualité du stage, l'OFAJ peut accorder une subvention pour le déplacement d'un enseignant. En complément de la subvention, pour les jeunes ayant moins d'opportunités, il existe également une bourse « coup de pouce » d'un montant unitaire de 500€.

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ INDIVIDUELLE FRANCO-ALLEMANDE DU 2ND DEGRÉ – PROGRAMME « BRIGITTE SAUZAY »

PUBLIC

Élèves des classes de quatrième, troisième, seconde ou première apprenant l'allemand depuis au moins deux ans

PROGRAMME

Mobilité individuelle du 2nd degré - Programme « Brigitte Sauzay »

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme Brigitte Sauzay est un dispositif d'échanges individuels d'élèves de moyenne durée.

DURÉE

Séjour dans le pays partenaire d'une durée minimale de 3 mois.

SUBVENTION

L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis. Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. L'OFAJ peut accorder une subvention pour les frais de transport. Il revient aux familles de fixer entre elles les modalités de la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant. En règle générale, chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties...)

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org

MOBILITÉ INDIVIDUELLE FRANCO-ALLEMANDE DU 2ND DEGRÉ – PROGRAMME « VOLTAIRE »

PUBLIC

Élèves de seconde des lycées d'enseignement général, technologique et professionnel (élèves sous statut scolaire) qui étudient l'allemand en langue A ou langue B et possèdent un niveau satisfaisant dans cette langue. Cet échange est également ouvert aux élèves de troisième satisfaisant aux mêmes conditions

PROGRAMME

Mobilité individuelle du 2nd degré – Programme « Voltaire »

OPÉRATEUR

Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Voltaire » est un dispositif d'échanges individuels d'élèves de longue durée

DURÉE

Le programme « Voltaire » permet à de jeunes français et allemands d'effectuer en tandem un séjour de six mois dans le pays partenaire

SUBVENTION

L'accord des chefs d'établissement et des familles est requis. L'OFAJ peut attribuer une bourse par semaine pour les dépenses d'ordre culturel et une subvention pour frais de transport

RÉFÉRENCES GÉNÉRALES (TEXTES ET ACCORDS BILATÉRAUX)

- Traité de l'Élysée du 22 janvier 1963
- Traité d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019

RÉFÉRENCES SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME (NOTES DE SERVICE)

Note de service annuelle Programmes franco-allemands de mobilité collective et individuelle à destination des élèves et des apprentis + protandem.org et www.ofaj.org